



CONDITIONS GENERALES DU FESTIVAL MOUV' TON CHOEUR

1° - PARTICIPATION au Festival

Le festival MOUV' TON CHOEUR est ouvert aux groupes vocaux amateurs français et étrangers, mixtes, ou chœurs d'hommes, de femmes, d'adolescents ou d'enfants.

Le répertoire doit être issu :

- ⇒ Soit de la variété francophone et/ou internationale actuelle avec mise en scène, mouvements, chorégraphies.
- ⇒ Soit des répertoires jazz vocal ou gospel.

L'accompagnement musical est libre (a cappella, piano, musiciens, beat box, bande son)

Afin de proposer au public des prestations de qualité, dans des répertoires variés, et selon le nombre de groupes intéressés, les organisateurs peuvent être amenés à faire des choix entre les candidatures des groupes.

Le festival se déroule sur 3 jours, du vendredi au dimanche inclus.

Le festival Mouv' ton chœur privilégie la durée des prestations durant le séjour plutôt qu'un nombre important de groupes. En effet nous offrons aux participants l'opportunité de chanter dans une salle de spectacle équipée, pour une durée d'environ 1 h, ce qui est assez rare dans un festival. Les organisateurs se réservent le droit de proposer une durée plus longue. Par ailleurs 1 ou 2 animations en extérieur sont organisées sous réserve des conditions météo (samedi après-midi, et dimanche matin)

Le festival a pour partenaire DESTINATIONS CHOEURS en charge de la logistique voyage et hébergement.

L'Association ACCORDS D'AIRES organisatrice du festival, est en charge de la partie organisation artistique et musicale. Le choix des groupes est de sa responsabilité.

Une demande de participation doit être adressée soit à Accords d'airs soit à Destinations chœurs, quel que soit la durée de votre séjour.

Destination chœurs pourra si vous le souhaitez, organiser votre séjour sur une durée plus longue que celle du Festival.

Cette demande de participation doit être accompagnée des pièces suivantes :

- 3 photos numériques récentes du Chœur, en 300 dpi, de 2 à 3 Mo chacune, les photographies papier ne sont pas prises en compte,
- 2 à 3 extraits audio et vidéo récents (ou lien youtube) de bonne qualité et représentatif du répertoire prévu pour ce festival.
- Une présentation du groupe vocal et du Chef de chœur,
- Le répertoire actuellement au programme du groupe
- Eventuellement un dossier de presse



La demande de participation est disponible sur le site

- www.mouvtonchoeur.accordsdairs.com
- Soit par mail à : accords.d.airs@gmail.com
- Soit par courrier à : Association Accords d'Airs 3 rue de la Féclaz 73000 CHAMBERY – France

FRAIS D'INSCRIPTION AU FESTIVAL

Si votre demande de participation est retenue il vous sera demandé le versement de :

- L'adhésion obligatoire (non remboursable) de **150 euros**, en créditant le compte par virement bancaire

Ces frais d'inscription pourront être inclus dans le pack séjour proposé par Destination chœurs

Pour les groupes désirant ne participer que sur une soirée les frais d'inscription sont à verser par

Virement :

Association ACCORDS D'AIRS

3 rue de la Feclaz 73000 CHAMBERY – France

CCM LA MOTTE SERVOLEX

IBAN : FR76 1027 8024 3700 0204 1490 112 **B.I.C** : CMCIFR2A

Ou par chèque adressé à l'ordre de : Association ACCORDS D'AIRS

3 rue de la Féclaz 73000 CHAMBERY - France

2° - Le festival MOUV' TON CHŒUR n'est pas un concours

Le festival a pour but de présenter au public un style de « chorale » différent, de par le répertoire abordé, associé à la mise en scène pour la chanson actuelle. C'est aussi l'occasion de nouer des liens d'amitié avec les autres groupes, de se produire dans des lieux prestigieux et de découvrir les deux communes et la région. Des visites des villes vous seront proposées.

3° - MOUV' TON CHŒUR est programmé sur 3 jours

Il se déroulera du vendredi au dimanche sur la commune d'Aix les Bains. Des animations pourront se dérouler à Chambéry en après-midi. Possibilité de participer sur un, deux ou trois jours.

L'organisation d'un rassemblement général avec tous les groupes est programmée le dimanche en matinée, suivi d'un buffet. Dès lors et dans la mesure du possible, il est opportun de prévoir la participation de tous les groupes inscrits.

Lors de ce rassemblement du dimanche matin, offert au public, chaque groupe pourra se produire durant 20 minutes. Il pourra être clôturé par un chant commun qui vous sera transmis lors de votre inscription définitive.

Selon la durée du séjour, d'autres possibilités de prestations pourront éventuellement être organisées, dans d'autres lieux en journée selon la configuration des groupes.



ACCORDS D'AIRES

Les choristes et chefs de chœur et musiciens éventuels pourront assister gratuitement aux prestations des autres participants **sous réserve des dispositions propres à chaque édition du festival**

Si des accompagnants participent au séjour ils devront obligatoirement être munis d'un billet d'entrée au tarif réduit

4° - LA SELECTION DES GROUPES VOCAUX

Le festival souhaite offrir au public une programmation mettant en avant les différents styles de registres.

- Les groupes invités ne dépasseront pas un maximum de 80 personnes (musiciens compris).
- Le choix se fera à partir des documents sonores envoyés et des références des groupes, en privilégiant la qualité vocale, l'interprétation, l'originalité, les mises en scènes pour le répertoire chanson actuelle variété.
- En fonction de la provenance du groupe, et dans un souci de diversité au cours des différentes soirées, il sera proposé un jour de spectacle.

Contacts :

Marie- Françoise GRASSET : la partie artistique accords.d.airs@gmail.com

Catherine CONSTANS : la logistique (hébergement, transports) contact@destinations-choeurs.fr

5°. LES LIEUX DE CONCERTS

Les groupes vocaux se produisent dans des salles adaptées aux spectacles (voir fiche technique)

Un clavier numérique sera disponible si nécessaire Il sera possible de sonoriser d'autres instruments de musique apportés par les participants (fiche technique à fournir).

L'association Accords d'Airs, organisatrice du festival, se réserve la possibilité d'enregistrer, de filmer, photographier tout ou partie des différentes manifestations durant le festival, et de les utiliser sans avoir à verser aucun droit ni rétribution aux groupes vocaux.

Les photos, réalisées par notre photographe officiel, vous seront transmises gracieusement, de même qu'une captation vidéo de votre prestation

6°. LES TRANSPORTS

Les frais de transport sont à la charge des groupes vocaux participants. Durant le festival les groupes venant avec leur autocar (minibus ou voitures) se déplacent avec celui-ci.

Pour les autres groupes une proposition tarifaire de transport en autocar vous sera faite par notre partenaire Destinations Chœurs

7°. HEBERGEMENT

Il se fera en hôtel, (plusieurs catégories peuvent vous être proposées)

Proposition tarifaire vous sera faite par notre partenaire Destinations-Chœurs

8°. ENCADREMENT

L'association mettra à disposition des groupes un accompagnant interprète parlant au minimum anglais durant toute la durée du séjour. Le groupe peut être accompagné d'un journaliste ou d'un représentant qualifié, de la presse, radio ou télévision de la ville, de la région ou du pays représenté. Ils devront faire parvenir leurs articles ou enregistrements aux organisateurs au fur et à mesure de leur parution.

Le festival MOUV' TON bénéficie des soutiens officiels de la Ville de Chambéry et d'Aix les Bains ainsi que des Offices de tourisme respectifs.